



Un Projet Pour Renage :

TRIBUNE N°11

Renageoises, Renageois,

L'année 2017 s'achève, l'heure est à la fête. Le marché de Noël organisé par le Sou des Ecoles a encore rencontré un franc succès. Plus généralement, Renage a la chance de bénéficier d'associations très actives grâce en grande partie au soutien et au dévouement de leurs bénévoles. Encourager cette dynamique ou la solidarité est un acte plus qu'un discours est pour nous un impératif. Du côté du budget de la commune la réalité est moins festive et préoccupe vos élus minoritaires. De grosses dépenses pas du tout annoncées et détaillées lors du vote de ce budget nous inquiètent fortement pour l'équilibre budgétaire de la commune dans les années à venir. Elles concernent le bâtiment FALLER, projet très coûteux pour lequel le Conseil municipal est très mal informé.

Faller : la consternation ! : Ce bâtiment de 1365 m² acquis pour 55000 euros suite à délibération du Conseil de mars 2009 est situé à deux pas de l'ancienne chapelle désacralisée qui est devenue l'établissement LA GRANDE FABRIQUE, salle polyvalente qui a repris le surnom de l'usine Montessuy, la « Grande Fabrique ». Nous considérons qu'il faut préserver ce lieu qui fait partie du patrimoine industriel de la commune, de son histoire. Cependant, dans une démocratie, sur la forme il est pour nous indispensable de consulter d'abord la population et ensuite le Conseil municipal. Aujourd'hui la majorité s'apprête à engager une somme équivalente à un an de budget investissement et aucune consultation n'a été engagée pour conclure à l'utilité publique de ce projet, très peu de membres du Conseil ont été réellement informés. La seule allusion officielle au projet était la phrase « *Étude réhabilitation bâtiment Faller* » lors du vote du budget au Conseil de février de cette année. Nous avons su quelques minutes avant le Conseil de septembre qu'un Appel d'Offre officiel était lancé... Et pourtant ce conseil a autorisé Mme le Maire à demander une subvention au département, à la région et à l'Etat à l'unanimité moins nos 2 voix... Ceci pour refaire un toit qui a été refait à neuf il y a moins de 20 ans par une entreprise locale et dont l'état est bon de l'aveu de l'adjoint à l'urbanisme. Coût : environ 400000 euros juste pour le toit. En 2 mots, le projet consiste en un théâtre avec des logements pour les artistes et un étage de bureaux. Documents sur simple demande par mail.

Avocats, encore une convention, encore de la dépense : Après Maître Milland, ancien directeur juridique du Pays Voironnais et avocat en droit public depuis un an, c'est avec Maître Moussa du Barreau de Lyon que notre Maire vient de signer une convention. **260 euros HT de l'heure...** Une nouvelle bataille judiciaire dans la vallée de la Fure après celle perdue par elle avec un autre cabinet, Maître Poncin, contre l'INPI qui nous a coûté presque 7000 euros ? Nous le saurons bientôt. Ce que nous savons, c'est que ce sont nos impôts qui vont servir à payer la facture.

Extinction de l'éclairage public : disparition inquiétante ! suite :

L'appel que nous avons lancé sur la Tribune N° 10 a permis la reconstitution du recueil des avis des Renageois sur ce thème qui aura été décidément l'objet de nombreuses manipulations. L'expérimentation de cette extinction se poursuit pendant un an, elle a été votée à l'unanimité en septembre.

Tarif de l'eau et de l'assainissement, la majorité Renageoise minoritaire à Bièvre Est :

Désormais sous la compétence de Bièvre Est à partir du 1^{er} janvier 2018, la part fixe de vos factures eau et assainissement (aujourd'hui à 25 euros) va augmenter de 35 euros par an les 3 prochaines années pour atteindre 130 euros dans 3 ans. Etalement de la hausse attendue que nous avions demandé dans la Tribune N°9, faute de mieux... Bièvre Est ayant mis la main à la poche pour financer cet étalement sur 3 ans. Cette nouvelle tarification a été votée au conseil communautaire le 18 décembre dernier, les 6 voix contre des élus de Renage et d'Oyeu n'ont pas pesé lourd au milieu de la quarantaine d'élus communautaires. Des votes contre qui ne manquent pas de nous surprendre après que nos élus de la majorité aient voté pour cette prise de compétence au Conseil Municipal du mois de mai sans même avoir de garantie sur le tarif. Suite à notre demande, cette nouvelle tarification a fait l'objet d'une information succincte sur les parts fixes au Conseil municipal de Renage le 22 décembre dernier. Plus de détails sur les tarifs dans quelques semaines.

Changement d'adresse, l'incompréhension : Le 8 février 2015 notre journal local écrivait « La parole a ensuite été donnée à Hervé COMBE du Forum Citoyen Renageois, qui s'est inquiété du risque de disparition du bureau de poste ». Cet article faisait suite au vote d'une délibération en faveur du maintien de la poste à Renage. Délibération votée à l'unanimité. Nous nous souvenons bien de l'appel lancé aux Renageois pour qu'ils utilisent leur poste au maximum, appel lancé par Madame le Maire et bien confirmé par le DL. Nous avons donc pensé que notre commune serait exemplaire, nous nous sommes trompés !

La Boite Postale 6 n'est plus l'adresse de notre Mairie.

Pendant ce temps les horaires d'ouverture se réduisent peu à peu, avec des « fermetures exceptionnelles » ne facilitant pas la vie de bon nombre de concitoyens. Alors fermeture ou pas fermeture ? A l'époque on nous assurait que non !

Voitures Brulées, délinquance, Sécurité, suite, : A ce jour, nous n'avons reçu aucune réponse à notre courrier demandant un entretien qui nous aurait permis de formuler des propositions. Des dispositifs tel que « Voisins Vigilants et Solidaires » ne couleraient pourtant que 1200 euros par an à la commune de Renage et permettraient la réduction des faits de délinquances de 40%...

Par ailleurs nous nous sommes plusieurs fois étonnés de l'impossibilité pour nos forces de l'ordre d'intervenir pour assurer notre sécurité dans les parties commune des logements sociaux et autres copropriétés soit environ 30 % de la commune, ceci faute de convention leur en autorisant l'accès. En réponse, Madame le Maire a annoncé la signature de conventions pour remédier à ce problème lors de la conférence sur la sécurité. Affaire à suivre.

« Balle perdue », classement sans suite ? : Au début du mois de décembre de l'année 2016, une fillette a failli perdre la vie, une balle de gros calibre avait alors terminé sa course dans sa chambre, pendant sa sieste un jeudi après-midi. Questionné sur le sujet par un Renageois lors de la conférence sur la sécurité, le capitaine OGER a indiqué que le « dossier était entre les mains de la justice ». Qu'a fait la justice, a-t-elle ordonné un complément d'enquête, ou a-t-elle classé la plainte sans suite ? Impossible d'avoir une réponse officielle...

Cordialement.

Christian MICOUD, Jean-François BLOUZARD Conseillers Municipaux Un Projet pour RENAGE et toute l'équipe de rédaction.

Rejoignez une équipe dynamique à votre service
unprojetpourrenage@gmail.com

<http://1projetpourrenage.free.fr/>
<https://www.facebook.com/groups/Renage38/>